

• ÉDITO

Nous y sommes. Ce déconfinement, tant attendu, est désormais engagé, et nous aspirons tous à reprendre une vie normale après ces presque deux mois d'isolement social. Pour autant, la reprise des activités sera progressive et nous devons nous astreindre à des précautions qu'imposera l'évolution de la pandémie. Cette première étape est l'occasion de faire un point sur la période que nous venons de traverser.

Ces 2 mois resteront gravés dans notre mémoire collective pour longtemps. Chacun d'entre nous a été impacté, pour certains par le virus, pour d'autres par un autre regard sur son fonctionnement, son rapport au temps, ses priorités... Je voudrais tout d'abord, au nom de tous les vezinois, adresser mes remerciements à tous les personnels soignants, nombreux à vivre à Vezin, et tous ceux qui ont permis de maintenir le fonctionnement de notre société, les caissiers(ères), chauffeurs, commerçant(e)s, forces de l'ordre, personnels de nettoyage, livreurs à domicile... Je tiens également à saluer l'élan de générosité qui s'est naturellement constitué localement pendant cette période complexe. Dès l'annonce du confinement, plusieurs vezinois se sont signalés en mairie pour apporter leur aide aux plus fragiles. Certains se sont lancés dans la fabrication de masques en tissus, mis à disposition gracieusement dans les commerces. D'autres ont accompagné les élus dans le contact régulier avec les personnes âgées et isolées et ont offert une aide sous forme de livraison de courses, de retraits de médicaments en pharmacie, ou bien simplement d'écoute et d'échange pour rompre l'isolement. Je souhaite enfin mettre en avant le travail réalisé par les élus et le personnel communal. Dès l'annonce du confinement, une cellule de crise a été mise en place en mairie. Composée d'élus et de responsables municipaux, elle a, dans l'urgence et sans compter ses heures, mis en place une organisation apte à gérer la commune, avec pour missions d'informer, de protéger la population et d'assurer la continuité des services publics. Les services communaux ont poursuivi leur activité de manière allégée. Un accueil téléphonique a été mis en place en semaine pour l'état civil et les urgences. Les services techniques ont assuré également une présence par roulement pour les interventions d'urgence. Les personnels administratifs ont été placés en situation de télétravail pour la plupart et sont restés joignables par courriel. Avec l'aide du CIAS (centre intercommunal d'actions sociales) des aides et soutiens ont été apportés aux personnes en détresse. En matière de communication, les outils communaux ont été mobilisés pour vous tenir informés de la situation localement (le site internet, mis à jour en temps réel, le panneau lumineux, l'hebdo ainsi que le quotidien Ouest-France), même si nous avons été à de nombreuses reprises confrontés au manque d'information de la part des services de l'État. Les responsables d'associations ont relayé les informations auprès de leurs adhérents, nous les en remercions. Le Dr Paul Le Meut, qui est aussi conseiller municipal, a créé et anime le site covid-vezin.fr, qui informe sur la pandémie et ses conséquences. À signaler enfin que, pendant le confinement, nous avons obtenu l'accord de la préfecture, suite à un premier refus, pour la réouverture du marché les mardis et vendredis. Et pour contribuer à maintenir le lien social, le Tempo a mis en place un système de portage

de livres, CD et DVD à domicile pour les personnes âgées qui le souhaitent.

Le soutien au commerce local

Comme partout en France, nos commerçants vezinois ont subi de plein fouet la fermeture subite de leurs établissements. Même si quelques-uns d'entre eux ont pu rouvrir rapidement, la plupart sont restés fermés. Le gouvernement a mis en place un certain nombre d'outils pour affronter les mois à venir. Mais à notre niveau nous détenons une partie de la solution. Je vous invite à soutenir nos commerçants par nos achats « responsables ». Ils sont les acteurs de la vie économique locale, et pendant cette période confinée nous avons pu compter sur eux pour nous fournir en denrées de première nécessité. Ils doivent désormais pouvoir compter sur nous pour privilégier des achats de proximité. Cet engagement citoyen sera l'une des clés pour maintenir localement un tissu commercial indispensable au fonctionnement d'une ville de plus de 6000 habitants.

Depuis plusieurs jours, nous travaillons avec les services sur le déconfinement, à commencer par les écoles. Elles accueillent les enfants par étape à compter du 14 mai. Les classes sont divisées par moitié en 2 groupes, qui alternent des phases de scolarité de 2 jours suivies de 2 jours à domicile. Le rythme scolaire sera donc modifié. À cet égard, nous avons décidé d'étendre l'accueil du centre de loisir en journée entière. Il ne nous a pas été possible de mettre en place un système de garderie, hormis en fin de journée les jours de classe, l'Éducation nationale refusant la prise en charge des coûts induits.

Des masques pour tous les vezinois

En ce qui concerne les masques de protection, nous avons pris la décision d'en offrir un à chaque vezinois. Une commande de 6300 exemplaires, en 2 tailles (adultes et enfants), a été passée via Rennes Métropole. Leur distribution se fait en fonction des livraisons reçues en mairie et ont débuté mardi dernier avec le 1er arrivage. Vous avez tous reçu un courrier vous présentant les modalités de retrait à la salle des fêtes. Elles figurent également sur le site internet communal.

Comme vous pouvez le constater, les défis à relever en phase de déconfinement sont nombreux. Nous travaillons en ce moment sur les sujets prioritaires pour les semaines à venir que sont l'organisation des services municipaux, la cohésion sociale, la situation économique de nos commerces, de nos entreprises et de nos agriculteurs. Le nouveau conseil municipal, élu juste avant le confinement, devrait être installé courant juin. Nous sommes en attente des consignes ministérielles pour la tenue du prochain conseil municipal qui permettra le passage de relais avec l'équipe de René-François Houssin. Pour la suite, nous devons tous faire preuve de résilience pour envisager l'avenir avec sérénité, malgré une conjoncture qu'on nous annonce difficile. C'est ce que nous voulons faire, et je vous annonce que nous préparons plusieurs animations, si possible à la rentrée en fonction de la situation sanitaire, pour redonner le sourire aux vezinois. Ce sera certainement une période où nous serons heureux de partager et donner du sens à l'expression du bien vivre tous ensemble à Vezin.

Jean Roudaut
Maire de Vezin-le-Coquet

• **MASQUES : situation à Vezin**

Dans le cadre d'une commande groupée passée avec Rennes Métropole, 6300 masques nous sont livrés en 3 phases (1300 exemplaires le 11 mai, 1300 exemplaires le 15 mai et 3700 exemplaires le 22 mai). Ces masques, disponibles en deux tailles, adultes et enfants (de 3 à 10 ans), sont lavables, réutilisables, fabriqués en Ile-et-Vilaine, Mayenne et Sarthe et ont reçu une certification. Chacun d'entre vous en recevra un exemplaire gratuitement. Bien sûr, un seul masque en tissu par personne ne suffira pas, mais cela vous permet déjà de disposer d'un équipement personnel minimal, le temps que les circuits de distribution grand public soient garantis. Un courrier est actuellement distribué en boîte aux lettres afin de vous informer des modalités de retrait des masques : Le retrait de ces masques se fera dans le respect des contraintes sanitaires à la salle des fêtes, derrière la Mairie, à partir du mardi 12 mai. Cette remise sera effectuée par les élus, les agents municipaux et bénévoles. Afin de fluidifier le retrait par foyer, la distribution se fera sur la base de l'ordre alphabétique de votre nom de famille. Pour limiter l'affluence lors du retrait, une seule personne viendra retirer les masques pour un même foyer. Voici les dates de retrait en fonction de l'initiale de votre nom de famille. La remise se fera de 10h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h30 les jours suivants :

- Mardi 12 mai : de A et B
- Lundi 18 mai : de C et D
- Lundi 25 mai : de E à H
- Mardi 26 mai : de I à L
- Mercredi 27 mai : de M à R
- Jeudi 28 mai : de S à Z

Pour récupérer vos masques, vous devez vous munir impérativement des pièces suivantes :

- une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire...), Si l'adresse n'est pas vezinoise il faudra présenter un justificatif de domicile de moins d'un an (facture de téléphone, eau, gaz, électricité, avis d'imposition, quittance de loyer...),
- le cas échéant, un justificatif permettant de connaître le nombre de personnes composant votre foyer (livret de famille, avis d'imposition, attestation CAF...).

Nous vous rappelons que ces masques devront être portés en complément des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale.

• **DÉCONFINEMENT : L'organisation des services municipaux**

Mairie

Depuis le 11 mai, l'accueil de la mairie est ouvert aux horaires habituels. Pour des raisons sanitaires, nous vous remercions toutefois de limiter vos déplacements aux besoins urgents et qui ne peuvent être traités par mail ou téléphone.

Les services seront accessibles uniquement sur rendez-vous (demande de rendez-vous par courriel mairie@ville-vezinlecoquet.fr ou par téléphone **02 99 64 52 78**). Lors de votre présentation à la Mairie, la consigne sanitaire de distanciation physique sera appliquée et il est fortement recommandé de porter un masque, pour votre protection et la protection de l'agent qui vous recevra. Du

gel hydroalcoolique est disponible à l'entrée de chaque structure municipale. Des plexiglas sont installés aux postes d'accueil.

École et accueil périscolaire

Le 11 mai a marqué la première étape du déconfinement pour les personnels. Le mardi 14 mai, l'école reprend de façon non obligatoire pour les élèves, avec de nouvelles consignes et de nouvelles règles à respecter pour la sécurité des enfants et des adultes. Comme indiqué par le gouvernement, l'école n'est pas obligatoire sur cette première phase de déconfinement, les parents choisissent de remettre ou non leurs enfants en classe.

> Qui reprend l'école, quand et comment ?

Le jeudi 14 mai, les élèves des classes de Grande Section (GS), de CP et de CM2 reprennent l'école, selon le rythme et les conditions suivantes :

- L'accueil des élèves se fera par demi groupe classe (nombre inférieur à 10 en maternelle, à 15 en élémentaire).

- Chaque demi-groupe sera accueilli en classe deux jours consécutifs par semaine (lundi/mardi ou jeudi/vendredi).
Exemple : Si votre enfant est en classe le lundi et mardi, il poursuivra son travail à la maison le jeudi et vendredi.

- Les horaires de classe seront les suivants : 8h30/11h30-13h30/16h30

- La rentrée des CE1, CE2 et CM1 s'effectuera le lundi 18 mai et le lundi 25 mai pour les petites et moyennes sections (PS et MS).

Actuellement, les enseignants contactent les familles par téléphone et par courriel pour les informer du planning de leurs enfants (groupe et rythme hebdomadaire). Pour permettre une organisation simplifiée, il a été demandé, par les équipes pédagogiques des écoles et l'équipe municipale, une mesure dérogatoire pour une semaine à 4 jours jusqu'au 4 juillet 2020.

> Les repas du midi adaptés

Le restaurant scolaire sera accessible aux enfants présents à l'école, sur inscription, dans la limite de nos capacités d'accueil.

> Accueil périscolaire limité

La garderie du matin ne sera pas ouverte pour des raisons sanitaires. La garderie du soir sera ouverte de 16h30 à 18h30. Les modalités d'inscriptions vous sont précisés par le service enfance-jeunesse via le portail famille.

> Centres de loisirs les KORRIGANS adapté

L'accueil extra-scolaire du mercredi sera proposé toute la journée. Le nombre d'enfants accueillis au centre de loisirs sera limité afin de respecter des conditions sanitaires satisfaisantes. La priorité sera donnée aux enfants dont les parents font partie des personnels indispensables à la gestion de la crise et ceux dont les deux parents travaillent.

Les modalités d'inscription sont précisées par le service enfance-jeunesse via le portail famille.

> L'Escalade jeune fermé

L'Escalade jeune ne sera pas réouvert. En effet, son fonctionnement ne permet pas d'envisager, pour le moment, une reprise en toute sécurité.

• **MÉDIATHEQUE** : Vers une reprise progressive des services proposés par la médiathèque.

Après l'annonce faite par le Premier Ministre le mardi 28 avril, la médiathèque a réouvert ses portes à partir du 11 mai en respectant toutes les conditions sanitaires nécessaires pour assurer la sécurité du public et des agents. Nous vous rappelons que si le 11 mai sonnait la fin du confinement, il n'est toutefois pas possible d'organiser des regroupements de plus de 10 personnes et que les règles de distanciation sociale restent de vigueur. C'est pourquoi, ces services se feront en plusieurs phases et respecteront un calendrier qui suivra celui donné par le gouvernement en fonction de l'évolution du virus. Depuis le 20 avril, la médiathèque propose déjà le portage de livres à domicile pour les seniors et les personnes isolées. Bien entendu, ce service se poursuit. Il ne présente aucun risque tant pour l'emprunteur que pour le bibliothécaire. Sur simple demande par mail ou par téléphone, l'équipe de la médiathèque vous donne un rendez-vous pour venir vous livrer ce que vous souhaitez.

> **Le drive : un nouveau service**

Depuis le 11 mai, l'équipe de la médiathèque vous propose un DRIVE ou un point de retrait pour ceux qui n'aiment pas les anglicismes. Celui-ci se tiendra dans le sas de la médiathèque. Après avoir consulté notre catalogue en ligne ou bien en direct avec l'un des membres de la médiathèque, par courriel à mediatheque@ville-vezinlecoquet.fr ou par téléphone au **02 99 78 71 04**, vous informez des documents que vous souhaitez emprunter (10 maximum). Et ensemble, vous fixerez un rendez-vous afin que vous veniez les retirer à la médiathèque. Si vous avez des documents chez vous, vous pourrez alors les rapporter par lot de 15.

À noter : Nous vous remercions de ne pas en déposer plus car pour assurer la sécurité de tous, l'équipe de la médiathèque doit désinfecter tous les documents un à un puis les mettre à l'isolement pendant 72h avant de pouvoir les remettre en circulation. Il est donc préférable pour ceux qui ont un grand nombre de documents chez eux, de ramener vos ouvrages en plusieurs fois.

> **Accès aux postes informatiques**

Toujours, à partir du 11 mai, il est de nouveau possible de consulter les postes informatiques, à **raison d'une heure par semaine**, là aussi **sur rendez-vous** ! La configuration de notre lieu fait qu'il n'est envisageable d'accueillir que 3 personnes simultanément. Une personne supplémentaire disposant de son propre ordinateur ou de son portable pourra également être accueillie pour bénéficier de la Wifi.

> **Accueil FLE & multimédia**

L'accueil FLE et multimédia seront de nouveau proposés, de manière individualisée, en respectant toutes les règles de distanciation sociale et toutes les précautions sanitaires. L'animateur multimédia pourra aussi répondre à vos questions par téléphone.

Les consignes à respecter

Pour tous ces accueils, en dehors du DRIVE, toute personne qui pénétrera dans l'enceinte de la médiathèque aura

l'**obligation d'être munie d'un masque** et devra utiliser de la **solution hydroalcoolique** mise à sa disposition à l'entrée de la médiathèque.

L'équipe de la médiathèque espère vous revoir nombreux ...les uns après les autres !

À l'occasion de cet Hebdo, nous vous rappelons que vous avez toujours la possibilité de participer à l'appel à projets proposé par la médiathèque <http://www.ville-vezinlecoquet.fr> rubrique médiathèque ou directement sur le site du Tempo <http://mediatheque.vezinlecoquet.fr>.

VOUS ÊTES DÉMASQUÉS!
APPEL À PROJETS

MAIS COMMENT LE FAIRE SANS MASQUE ?
Fais pas que dire
Bonne nuit ?

POURQUOI NOUS SOMMES POUR, BEAUCOUP D'ENTRE NOUS, APPELÉS À RESTER SÉRIEUX CHEZ NOUS, POURQUOI NE PAS EN PROFITER, POUR METTRE EN AVANT NOS TALENTS ARTISTIQUES ?

#1
Nous vous proposons de participer à CO comme COLLAGE, organisé par Sarah Williams et dont vous trouverez la proposition en cliquant sur le lien en en-tête à gauche.

#2
La médiathèque de son côté vous invite à partager quelques instants de votre confinement en exprimant en texte, musique, poésie, peinture, danse... votre sentiment du moment.

Vous pourrez nous remettre vos créations en mains propres (solution hydroalcoolique oblige) à un moment de la Librairie ou vous pouvez aussi nous les envoyer à l'adresse suivante : mediatheque@ville-vezinlecoquet.fr

IMPORTANT ! Pour les envois par mail, certaines règles sont à respecter. Les enregistrements sonores ou vidéos ne doivent pas dépasser 5 minutes. Vous pouvez nous transmettre votre fichier sur le composant si besoin (le site de partage <https://www.transfer.com/> est gratuit et sans inscription) en indiquant votre email et le titre : mediatheque@ville-vezinlecoquet.fr

EXPOSITION
Les créateurs feront l'objet d'une exposition publique et d'une restitution que nous souhaiterions organiser en septembre.

PLAYLIST DÉCONFINÉE (DES CONFINÉS)
Dans l'idée d'organiser une grande fête post confinement, vous pouvez également nous transmettre* le titre d'une chanson (1 par personne) sur laquelle vous aurez une toute envie de danser.

mediatheque@ville-vezinlecoquet.fr

VEZIN le Coquet Le TEMPO

Horaires de la Médiathèque

Accueil téléphonique de 9h30 à 12h30, du lundi au samedi

Accueil personnalisé FLE et multimédia de 9h30 à 12h 30 du lundi au vendredi

Service DRIVE du lundi au samedi de 13h30 à 18h.

Tenez-vous informé en consultant régulièrement le site internet de la ville

<http://www.ville-vezinlecoquet.fr>

• INSCRIPTIONS SCOLAIRES : Groupe scolaire ÉRIC TABARLY

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2020-2021 sont en cours et peuvent s'effectuer en ligne. Comment faire ?

ÉTAPE 1 – Inscription en mairie par mail

Vous devez télécharger la feuille de demande d'inscription, la feuille de renseignements, et le cas échéant l'imprimé de prélèvement automatique sur le site internet de la commune : www.ville-vezinlecoquet.fr rubrique Culture et jeunesse / Ecoles / Groupe Scolaire Eric Tabarly.

Une fois remplis, vous devez adresser ces formulaires par mail avec les pièces administratives à l'adresse onavarre@ville-vezinlecoquet.fr

Le cas échéant, vous pouvez également les déposer en mairie dans la boîte aux lettres. Si vous ne pouvez pas effectuer ces démarches en ligne, merci de vous faire connaître par téléphone à l'accueil de la mairie.

ÉTAPE 2 – Prendre rendez-vous avec la direction de l'école

Au vu de l'épidémie de coronavirus COVID-19, les rendez-vous dans les écoles pour les inscriptions sont reportés jusqu'à nouvel ordre.

A la reprise de l'école, vous pourrez prendre contact avec les directrices (Mme MAHÉ pour l'école maternelle et Mme MERRER pour l'école élémentaire).

Mme MAHÉ, par courriel : maternelle.erictabarly@wanadoo.fr ou par téléphone – de préférence les mardis – au **02.99.64.51.12**.

Mme MERRER, par courriel : elem.erictabarly@orange.fr par téléphone - de préférence les mercredis et jeudis - au **02.99.64.53.44**.

• TRAVAUX DE VOIRIE

Du 27 avril au 19 juin 2020, Rennes Métropole a entrepris des travaux d'entretien de voirie sur le réseau routier départemental (RD 125), du rond-point de la vallée au rond-point du lion d'or. Pendant ces travaux, la circulation sera ponctuellement alternée en journée. Nous vous remercions pour votre compréhension.

• RÉOUVERTURE DES SITES EXTÉRIEURS

Les sites extérieurs de la commune comme le skate-park ou le terrain de tennis sont à nouveau accessibles. Des conditions d'utilisation sont toutefois à respecter : un espace d'environ 4m² par personne pour les activités sportives (tennis, pétanque...), la jauge de 10 personnes maximum par site ainsi que le respect des gestes barrières et de la distanciation (port du masque recommandé). Nous vous rappelons que l'utilisation des équipements est sous votre responsabilité.

• RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES DÉCHÈTERIES DE RENNES MÉTROPOLE

Depuis le jeudi 7 mai, toutes les plateformes de dépôt de végétaux et une partie des déchèteries de Rennes Métropole sont remises en service pour les professionnels et les particuliers, selon leurs horaires d'ouverture habituels. Celle de Vezin n'est pas réouverte dans un premier temps, cependant vous avez accès

aux déchèteries ouvertes de Rennes Métropole. Des modalités d'accès spécifiques sont prévues de manière à assurer la distanciation physique entre les personnes. Vous pouvez accéder aux plateformes sur rendez-vous uniquement et vous devrez prévoir votre propre matériel pour le déchargement (pas de prêt, ni d'aide des agents présents sur les sites). Ce dispositif restreint, préalable à une reprise globale progressive, est valable au minimum jusqu'à la fin du mois de mai. Pour prendre rendez-vous, vous avez la possibilité de vous inscrire en ligne en choisissant un créneau parmi ceux proposés (<https://reservation.symetri.fr/RM/>), ou en appelant le numéro vert **0 800 01 14 31***.

La collecte des poubelles grises et jaunes est assurée normalement. Les bacs sont toujours à sortir la veille de la collecte et à ramasser après le passage de la benne. Il est recommandé de désinfecter les poignées et couvercles des bacs régulièrement pour la santé des usagers et celle des personnels. *Nous rappelons que les déchets sanitaires de type mouchoirs, masques, gants ne doivent surtout pas être évacués dans les WC, ni être mis dans les bacs de collecte sélective, qui sont triés en partie manuellement. Ces déchets doivent être placés dans la poubelle grise dans un sac poubelle fermé, dont on aura au maximum évacué l'air, pour éviter qu'il n'éclate et projette des aérosols lors de sa compaction dans le camion benne.*

Pour **la collecte du verre**, le service habituel en apport volontaire se poursuit. Enfin, **la collecte des textiles** des bornes du service Le Relais n'est en mesure de reprendre jusqu'à la fin mai. Nous vous remercions de continuer à stocker vos textiles quelques semaines encore.

• OPÉRATIONS DE FAUCHAGE

Les opérations de fauchage reprennent progressivement. À Vezin-le-Coquet, le fauchage des accotements devraient avoir lieu début juin. Il s'agira d'un premier passage, l'ensemble des accotements ne sera pas fait. Un passage complet sera organisé pour la rentrée.

Contacts

La mairie est ouverte aux horaires habituels. Les services sont uniquement accessibles sur rendez-vous. Par courriel mairie@ville-vezinlecoquet.fr ou par téléphone **02 99 64 52 78**.

Pour une urgence liée à la sécurité, contactez la gendarmerie nationale au 17 ou le Centre de secours au 18.

N° utiles

Pour connaître la pharmacie de garde : 3237.

Pharmacie Vouaux : un accès rapide est réservé aux professionnels de santé, aux personnes à mobilité réduite, aux femmes enceintes et personnes ayant des symptômes d'infections. Sonnez à la sonnette de garde, attendez à l'extérieur, votre prise en charge sera spécifique.

Médecin Centre 15 - Infirmière : 02 99 54 06 13

Chirurgien-dentiste : 02 99 67 46 27 (répondeur)

Kinésithérapeutes (urgences respiratoires)

02 99 64 50 51 / 02 99 64 52 95 / 02 99 64 79 16

Ambulance Urvoix : 02 99 64 12 49 / 02 99 64 75 75

Gendarmerie Nationale : 17

Mutuelle Intercommunale : 05 64 10 00 48